

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 26 – REPRÉSENTÉS : 03

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mmes MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme VAIRÉ Sandrine et M. PICAUD Michaël.

OBJET : *Modification du tableau des effectifs au 1^{er} Décembre 2021*

N° 2021 / 11 / 11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs au 1er octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Intercommunalité et Économie du 22 novembre 2021 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant la mise en disponibilité de l'actuel directeur général des services et le recrutement de son remplaçant, il convient d'adapter le poste d'emploi fonctionnel à la strate démographique de la commune ainsi que son grade au 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant la mutation d'un agent et le passage en temps complet du responsable du service enfance ;

.../...

Considérant le passage à temps complet du poste d'assistant du service social ;

Considérant le recrutement du nouveau responsable du service Entretien ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- la création d'un poste de Directeur général des services de commune de 10 000 à 20 000 habitants (emploi fonctionnel) à temps complet par suppression le poste de Directeur général des services de commune de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel) à temps complet au 1^{er} janvier 2022 ;*
- la création d'un poste Attaché à temps complet par suppression d'un poste d'Attaché principal à temps complet au 1^{er} janvier 2022 ;*
- la création d'un poste d'Animateur à temps complet par suppression d'un poste d'Animateur, à temps non complet 31,30/35ème à la date de mutation de l'agent (le 09 décembre 2021) ;*
- la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet par suppression d'un poste d'Adjoint administratif, à temps non complet 28/35ème à compter du 1^{er} décembre 2021 ;*
- la création d'un poste de Technicien à temps complet à compter du 02 décembre 2021.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la proposition du Maire,*
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs,*
- et DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 novembre 2021,
Le Maire



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET COMMUNE			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00		2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services 2000 à Directeur général des services 10 000 à 20000 hab.	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	1,00	25,00	17,66	2,00	19,66
Attaché Principal	A	2,00		2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	4,00		4,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur Principal 1 ^e classe	B	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2 ^e classe	B	3,00		3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	3,00		3,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint Administratif Principal 1 ^e classe	C	6,00		6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Adjoint Administratif Territorial	C	5,00		5,00	3,80	0,00	3,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		48,00	21,00	69,00	52,64	2,27	54,91
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1 ^e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2 ^e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00		4,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	4,00		4,00	3,30	0,00	3,30
Agent de Maîtrise	C	2,00		2,00	1,68	0,00	1,68
Adjoint Technique Principal 1 ^e classe	C	14,00		14,00	12,80	0,00	12,80
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	C	9,00	5,00	14,00	8,70	1,38	10,08
Adjoint Technique Territorial	C	12,00	16,00	28,00	21,16	0,89	22,05
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Assistant Socio-Educatif	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Principal 1 ^e classe	C	7,00		7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	1,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Bibliothécaire	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Pal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	14,00	20,00	15,50	0,70	16,20
Animateur Principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	1,00	2,00	0,90	0,00	0,90
Adjoint d'Animation Principal 2e classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint Territorial d'Animation	C	2,00	12,00	14,00	10,80	0,70	11,50
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL		95,00	37,00	132,00	101,80	4,97	106,77
COLLABORATEUR DE CABINET		1,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet		1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		96,00	37,00	132,00	101,80	4,97	106,77

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE S (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3) BUDGET ASSAINISSEMENT			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES OU EN CDI	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal 2e classe	B	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal 1e classe	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique	C	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00